

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES**

Tel: 04-75-64-41-21

Fax: 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13 h30 à 17h30



Pranles

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

Sur convocation du maire le conseil municipal s'est réuni le 15 décembre 2017 à 18h30.

PRESENTS :

MM Denis CLAIR – Fabrice THIERS – Jean-Paul PAULMIER – Christophe MONTEUX –
MMES Françoise LORIVAL – Brigitte CAGNOL – Murielle BERTHELOT – M Jean-Claude
VIDAL

ABSENTS EXCUSES :

MMES Nathalie DHORMES – Adeline CROZIER - M Fabrice MARTEL

SECRETAIRE :

M Jean-Claude VIDAL

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu du 03 novembre 2017**
2. **Budget principal 2017 :**
 - a) Adressage de la commune - Signalétique de la voirie communale et raccordement postal, avec numérotation des habitations de la commune
 - Distribution plaques numérotation et documents administratifs
 - b) Point sur les subventions départementales
 - c) Subvention AFM-Téléthon
 - d) Achat ordinateur école publique - poste de direction
3. **Budget eau :**
 - **Interconnexion UDI –phase 2**

- a) Notifications subventions
 - b) Point sur les travaux
4. **Recensement de la population 2018**
- o Information sur l'agent recenseur retenu
5. **Gestion des Ressources Humaines**
- o Convention tripartite Centre de Gestion 07 et MNT
6. **Questions diverses**
- o Evolution du site internet communal
 - o Travaux réseau HTA ENEDIS - vallée de l'Auzène
 - o Réunion bibliothèque municipale, Association des Amis de Peyrorelle
 - o Convention prêt local avec Association des Amis de Peyrorelle
 - o Renforcement électrique SDE07 - Pont de Boyon
 - o Délibération défense extérieure contre l'incendie

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 NOVEMBRE 2017 :

Approuvé à l'unanimité

II – BUDGET PRINCIPAL 2017

a) adressage de la commune : la dénomination des voies est achevée. La distribution des numéros va commencer. Ils seront distribués par voies, si possible en mains propres, accompagnés du certificat d'adresse de la Poste et d'une lettre d'accompagnement. Il est rappelé que la numérotation est obligatoire, et que son refus pourrait entraîner des conséquences en matière de distribution du courrier.

b) AFM Téléthon : la somme reversée à l'AFM Téléthon sera de 2 164 €. Elle se décompose ainsi : 700€ de la part des Aînés Ruraux, 400€ de la tombola, et 1064€ des pizzas et des boissons. Les sommes récoltées en espèces feront l'objet d'un mandat de paiement à l'ordre de l'AFM-Téléthon, soit 1376€.

b) achat ordinateur école publique – Remplacement du PC de la directrice: cette dernière a produit un devis des Inforoutes pour un PC, une imprimante et divers consommables, pour un total de 1148,43€. Le conseil donne son accord, étant entendu que les consommables à venir seront pris en charge par la coopérative.

III – BUDGET EAU

Notification subventions : c'est fait pour celles du département, 40 % sur tous les travaux, sauf la desserte de la Pizette, soit 80 256€, et 15 % pour la desserte de la Pizette, soit 10 766€. Nous attendons confirmation des 30 % de l'Agence de l'Eau.

Point sur les travaux : ces dernières semaines nous avons du faire face à des baisses de quantité d'eau à cause de fuites. Quatre ont été détectées et réparées : deux chez des particuliers, une avant compteur et une après compteur ; une sur un raccordement provisoire qui sera fermé ; et la plus importante sur le tuyau de montée de la bache de reprise du Serret qui a été réparée par MBTP. S'y ajoute des dysfonctionnements au niveau de la

bâche de reprise de la Charrière : installation disjonctée sans raison apparente et mise en sécurité des pompes intempesive.

Les travaux d'interconnexion entre le réservoir du Muret (UDI de la Pranlette) et le réservoir de Bellevue (UDI du Serret) ont débuté et avancent vite. Informée de l'état actuel des subventions, l'entreprise Valette a accepté de commencer les travaux.

IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2018

C'est Marie-Claire TEISSIER qui a été choisie comme agent recenseur pour le recensement qui se déroulera entre le 18 janvier et le 17 février 2018. Une information sera publiée dans le prochain Journal Municipal.

V – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le conseil approuve l'avenant à la convention tripartite qui lie le Centre de Gestion, la commune et la MNT, qui augmente le taux de la cotisation **salariale**.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- **Atelier informatique :**

Une convention a été signée entre la commune et les Aînés Ruraux, pour la mise à disposition, l'aménagement et la sécurisation du local de l'ancienne bibliothèque municipale aux fins de créer un atelier informatique à destination des adhérents de l'association. Cette dernière prend tous les frais à sa charge, y compris un accès internet déjà installé.

Cet accès sera mis à la disposition des bénévoles de la bibliothèque. La commune installera à ses frais un système Wi-Fi à courant porteur dans la salle Albert Vernet.

Les jours et heures d'utilisation de l'accès seront négociés entre les Aînés et la bibliothèque. Cette convention fait suite à :

- **Réunion (5 décembre 2017) entre la commune, les Aînés Ruraux et la Bibliothèque :**

Au cours de cette rencontre a été abordée la question de l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque. Cette dernière propose d'acheter un PC avec leur subvention annuelle (500€) qui sera reconduite en 2018. Le conseil donne son accord pour un achat anticipé.

- **Travaux HTA ENEDIS dans la vallée d'Auzène :**

ENEDIS va entreprendre des travaux de longue durée entre le Moulinon et le Pont d'Auzène. L'entreprise envisage d'interdire la circulation entre ces deux points pendant plusieurs semaines. La commune sollicitée pour avis demande à ENEDIS d'ouvrir des espaces de circulation quotidienne pour permettre aux habitants du versant de se déplacer vers la vallée de l'Eyrieux.

- **Travaux d'évacuation des eaux pluviales à la Pizette :**

Au précédent conseil municipal avait été évoquée la demande de nombreux habitants de la Pizette de canaliser, à leurs frais, les eaux pluviales provenant du chemin rural et de les emmener au-delà du chemin communal qui passe sous l'ancienne école.

Au vu du dossier accompagnant la demande, le conseil donnait son accord. Une délégation du conseil s'est rendue sur place et a confirmé la faisabilité des travaux.

- **Délibération défense extérieure contre l'incendie :**

Le contrôle des bornes d'incendie et des bouches de lavage ne sera plus fait par le SDIS, mais confié aux communes. Ces contrôles techniques ont pour objet d'évaluer les capacités des points d'eau incendie. Ils sont effectués au titre de la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie sous l'autorité du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre lorsqu'il est compétent. La commune ne possède qu'une borne incendie conforme, celle située au-dessus de l'école sur un terrain privé. Les autres bornes ne sont pas conformes ainsi que toutes les bouches de lavage.

Le conseil délibère pour que ces contrôles (dont les résultats ne varient jamais) soient placés sous la compétence de la CAPCA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Prochain conseil le 2 février 2018 à 20h00.